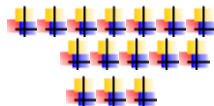


Les brèves du conseil municipal



Séance du 9 avril 2010



L'an deux mil dix, le neuf avril à dix huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Nancray s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre MARTIN, Maire.

PRÉSENTS :

- Mme Josette LANGUEBIEN, 2^{ème} Adjoint
- Mme Barbara KURTZMANN, 3^{ème} Adjoint
- M. Patrick LAMBERT-COUCOT, Conseiller municipal délégué

Mmes et MM. les Conseillers municipaux :

- Nadine BROSSARD
- Valérie CASSARD
- Elisabeth CHOUFFE (arrivée à 18 h 45)
- Stéphane DODANE
- Jérôme NICOLET
- Mohamed ROD
- Stéphane SAUCE
- Jean-Marie TRIPARD

EXCUSÉS :

- M. Daniel ROLET, 1^{er} Adjoint
- M. Jean-Marc DESCHAMPS, Conseiller municipal

ABSENTE :

- Mme Anne DESSIRIER, Conseillère municipale

POUVOIRS :

- M. Daniel ROLET à Mme Barbara KURTZMANN
- M. Jean-Marc DESCHAMPS à Mme Josette LANGUEBIEN

ASSISTAIT :

- Mme Elia DE ZOTTI, Secrétaire de mairie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- Mme Josette LANGUEBIEN

Mme Josette LANGUEBIEN est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance du conseil municipal. Il informe l'assemblée de la tenue du prochain conseil le 28 mai à 20 h 00.

I – FINANCES :

1 – Vote des taxes locales 2010 :

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2010 les taux d'imposition fixés en 2009 comme suit :

• taxe d'habitation.....	9,83 %
• taxe foncière du bâti.....	15,95 %
• taxe foncière du non bâti.....	25,48 %

2 – Revenus d'immeubles :

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer pour 2010 les revenus d'immeubles suivants :

• loyer annuel du presbytère loué à :	
• Association Diocésaine	12 €
• loyer annuel de la salle polyvalente louée aux associations :	
• La Dynamique.....	190 €
• Judo Club de Nancray.....	190 €
• Nancray Basket Association.....	190 €
• Les Archers du Plateau.....	190 €
• tarifs d'utilisation de l'atelier de distillation :	
• 1 journée.....	23,00 €
• 1 demi-journée.....	11,50 €

3 – Vote des budgets primitifs :

La commission des finances s'est réunie le 31 mars dernier pour préparer les différents budgets de la commune avant qu'ils ne soient soumis au vote.

A – Budget du C.C.A.S. :

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le budget primitif du C.C.A.S. qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
012	Charges de personnel	110	002	Excédent antérieur reporté	880
67	Charges exceptionnelles	700	73	Impôts et taxes	5
TOTAL		810	TOTAL		885

B - BUDGET DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT (M49) :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif du service d'assainissement qui se présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION					
DÉPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	100	002	Excédent antérieur reporté	13 307
042	Dotations aux amortissements	14 780	042	Amortissement subv. invest.	6 150
65	Charges diverses gestion courante (station épuration)	20 290	70	Vente produits	42 600
66	Intérêts emprunts	4 200			
023	Virement à la section d'investissement	21			
TOTAL		39 391	TOTAL		62 057
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
001	Déficit antérieur reporté	39 363	021	Virement de la section de fonctionnement	21
040	Amortissement subv. invest.	6 150	040	Dotations aux amortissements	14 780
16	Capital emprunts	8 650	10	Dotations fonds réserves	8 009
			13	Solde subvention travaux	31 353
TOTAL		54 163	TOTAL		54 163

C - BUDGET DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exploitation forestière qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	21 220	002	Excédent antérieur reporté	24 338
65	Reversement au budget M14	150 000	70	Vente bois, affouage	175 500
66	Intérêts emprunts	250			
023	Virement à la section d'investissement	28 351			
TOTAL		199 821	TOTAL		199 838
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
001	Déficit antérieur reporté	35 466	10	Dotations fonds réserves	15 284
16	Capital emprunts	3 650	13	Subventions	25 181
21	Immobilisations corporelles	29 700	021	Virement de la section de fonctionnement	28 351
TOTAL		68 816	TOTAL		68 816

D - BUDGET PRINCIPAL (M14) :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget principal primitif qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	234 385	002	Excédent antérieur reporté	79 743
012	Charges de personnel	178 328	013	Atténuations de charges	1 000
014	Atténuation de produits	4 665	042	Travaux en régie	2 000
023	Virement à la section d'investissement	155 000	70	Produits des services	1 027
65	Autres charges de gestion courante	118 367	73	Impôts et taxes	345 708
66	Intérêts emprunts	34 100	74	Dotations et participations	215 430
68	Dotations aux provisions	6 488	75	Autres produits de gestion courante	183 615
TOTAL		731 333	TOTAL		828 523
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
001	Déficit antérieur reporté	55 988	021	Virement de la section de fonctionnement	155 000
040	Travaux en régie	2 000	041	Opérations patrimoniales	97 456
041	Opérations patrimoniales	97 456	10	Dotations fonds réserves	217 200
16	Capital emprunts	70 400	13	Subventions	61 584
20	Immobilisations incorporelles	26 267	4582	Opérations pour compte de tiers	54 282
21	Immobilisations corporelles	103 751			
23	Immobilisations en cours	229 660			
TOTAL		585 522	TOTAL		585 522

Le conseil municipal a retenu à l'unanimité les propositions d'attribution de subventions aux associations émises par la commission « animations » (cf. tableau ci-dessous).

ASSOCIATIONS	MONTANT
Association des Jeunes Sapeurs Pompiers du Plateau	100
Centre de Secours des Sapeurs Pompiers du Plateau (pupilles)	100
La Truitelle	210
Club du 3ème Âge	600
Judo Club de Nancray	1 000
La Dynamique	1 900
Association Culturelle Bibliothèque	1 500
U.S.N.O.	3 700
Tennis Loisirs de Nancray	2 300
Amicale des Boulistes de Nancray	280
Amicale des Donneurs de Sang de Bouclans	70

Association des Anciens Combattants du Plateau de Bouclans	60
A.C.C.A.	210
ASSOCIATIONS	MONTANT
Coopérative Scolaire de Nancray (bibliothèque)	500
Coopérative Scolaire de Nancray (classe verte)	1 300
Contrat Enfance Jeunesse (acompte 2010)	35 000
Contrat Enfance Jeunesse (solde 2009)	3 000
Foyer Socio Educatif du collège de Saône	590
Comité des Fêtes (Derny)	2 000
Les Archers du Plateau	100
Solidarite Haïti	1 223
La Prévention Routière du Doubs	100
S.P.A. de Besançon et de Franche-Comté	184
TOTAL	56 027

II – TRANSFERT D’UNE ZONE D’ACTIVITÉS :

Le Maire informe l’assemblée qu’il s’agit d’une zone d’activités située à POUILLEY-LES-VIGNES qui avait été déclarée d’intérêt communautaire il y a quelques années. Cette commune ayant l’opportunité de la développer, la C.A.G.B. lui a supprimé ce caractère afin de ne pas retarder son développement et permettre une gestion directe sachant que deux entreprises souhaitent s’y installer rapidement.

Le conseil municipal,

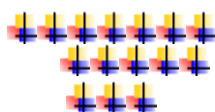
Vu les dispositions de l’article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil de communauté de la C.A.G.B. du 11 février 2010 définissant les modalités de transfert de la zone d’activités multisites de Pouilley-les-Vignes entre la C.A.G.B. et la commune de Pouilley-les-Vignes,

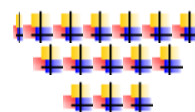
Après avoir entendu l’exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, se prononce favorablement, à l’unanimité, sur les modalités financières et patrimoniales du transfert de la zone d’activités multisites de PUILLEY-LES-VIGNES entre la C.A.G.B. et la commune de POUILLEY-LES-VIGNES telles que définies par délibération en date du 11 février 2010 du conseil de communauté de la C.A.G.B.

SÉANCE LEVÉE À 20 H 30



INFORMATIONS DIVERSES



INSCRIPTIONS A L'ÉCOLE DE NANCRAY

ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011

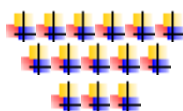
Les inscriptions pour l'année scolaire 2010-2011 auront lieu au groupe scolaire Le Vaizot (bureau de Madame Agnès Moine, directrice) les :

- vendredi 7 mai de 16 h 45 à 18 h 30
- lundi 10 mai de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
- lundi 17 mai de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

Au préalable, vous voudrez bien vous présenter au secrétariat de mairie muni d'un justificatif de domicile et de votre livret de famille afin qu'il vous délivre un certificat d'inscription.

Ensuite vous pourrez inscrire votre (vos) enfant(s) auprès de la directrice d'école en lui fournissant les documents suivants :

- le certificat d'inscription délivré par la mairie ;
- une photocopie du carnet de santé (vaccin obligatoire : antidiphtérie, antitétanique, antipoliomyélitique) ;
- une photocopie du livret de famille ;
- un certificat de radiation pour les enfants scolarisés auparavant dans une école d'une autre commune.



FOLKLORE COMTOIS,

2010, l'année du cinquantenaire.

La science du folklore, aujourd'hui de l'ethnologie, traite entre autres sujets, des âges de la vie. Vaste programme direz-vous !

En quelques lignes, nous évoquerons la vie de l'association.

Folklore Comtois a quelque peu triché sur son âge : pas par coquetterie, mais par souci de liberté, d'indépendance. Son fondateur, l'abbé Jean Garneret, curé de Lantenne et Lavernay, lance l'idée d'une association de Folklore et de traditions populaires. Il est aidé par son confrère, l'abbé François Redoutey originaire de Naisey. Le Plateau est déjà dans l'aventure Folklore Comtois. En 1946 avec le soutien de la ville de Besançon, de Marie-Lucie Cornillot, conservatrice du Musée des Beaux Arts, et la bénédiction de son Evêque, l'association se met au travail. Sorte de société secrète, non déclarée, elle enquête, publie sa première revue l'almanach Barbizier en 1947. Ouvre son premier musée avec la ville de Besançon, un Musée Comtois au Palais Granvelle. Un deuxième musée à Corcelles-Ferrières, soutenu par Folklore Comtois voit le jour en 1952.

En 1960, la ville de Besançon achète la Citadelle. Elle offre une place à l'abbé pour un musée Populaire Comtois au Front Royal. On lui demande alors de déclarer sa société savante en préfecture. Ce fut fait en juin 1960. D'où les 50 ans officiels cette année. On ne précise pas si les dragées « les nailles » ont été distribuées ! Tradition oblige ! Et si Folklore Comtois affiche 50 ans, il en compte en réalité 64. Chut !

Forte de 850 adhérents, l'association poursuit sa route. De la Citadelle de Besançon elle s'est « envolée » à Nancray où elle réside aujourd'hui au sein du Musée, accueillie en 1983 par la municipalité, pour la création d'un Musée de Plein Air des Maisons Comtoises. De 1983 à 1997, Folklore Comtois gère cet établissement aux créations d'emplois. En 1997, la relève est assurée par un Syndicat Mixte. L'association prend alors le statut d'association amie du Musée, telle est la règle dans les musées. Elle apporte avec ses bénévoles, son concours au développement du Musée.

Cet anniversaire sera fêté en deux lieux : le 28 mai à la Citadelle de Besançon, le 26 septembre à Nancray au Musée. Un programme plus complet vous sera adressé.

Le 5 avril 2010

Pierre BOURGIN, Président d'honneur

« Avril le mois des jonquilles, du poisson (celui de la farce)... ça mérite une image.

Voici un poisson bientôt « tricentenaire » 1615.

Dessin d'un gaufrier des collections du Musée Comtois de la Citadelle.